FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

Communiqué de presse

Mardi 8 septembre 2026

STOP AUX ARRACHAGES D'HERBIERS SOUS-MARINS AU GRAU-DU-ROI

Cet été, une quinzaine de personnes, au nom d'un collectif du Grau-du-Roi revendiquant « *compléter, en coordination avec les services municipaux, l'entretien quotidien des plages effectué par le Service Environnement de la Ville* », se sont retrouvés tous les vendredis sur la plage Nord pour arracher une bande de plusieurs mètres d'herbiers de zostères. Cette action faisait suite à une pétition lancée l'été 2025 demandant l'arrachage de ces plantes pour des raisons esthétiques et de « sécurité ». FNE Occitanie-Méditerranée s'oppose fermement à la destruction de cet habitat naturel et plaide pour un changement de regard sur cette espèce rare et menacée.

Le Grau-du-Roi, histoire d'une lutte permanente contre les dynamiques naturelles

Avec la création de Port Camargue il y a à peine 60 ans, le Grau-du-Roi est devenu l'une des plus grandes stations balnéaires. Immeubles, campings, port de plaisance et marina ont remplacé une vaste zone humide remarquable, mélange de lagunes et de marais façonnée pendant plusieurs milliers d'années par les dynamiques naturelles du delta du Vidourle et du Golfe d'Aigues-Mortes. Mais la création de cette station a depuis constamment nécessité de lutter contre les forces naturelles, entraînant toujours plus d'aménagements au fil des années : construction de la digue de l'Espiguette pour bloquer l'arrivée des sédiments sablo-vaseux, dragages permanents pour diminuer l'ensablement, construction d'enrochements pour lutter contre l'érosion des plages consécutive aux aménagements précédents…

Dans ce milieu devenu presque totalement artificiel, la nature n'a malgré tout de cesse d'essayer de reprendre ses droits. C'est ainsi que des herbiers de zostère naine (*zostera noltei*) se sont redéveloppés devant certaines plages protégées par des enrochements artificiels. Elles y retrouvent des conditions similaires aux milieux d'origine, avec des eaux calmes et peu profondes. Mais elles ne plaisent pas à tout le monde. Ainsi, l'été dernier, une pétition ayant récolté environ 1500 signatures demandait au précédent maire du grau du Roi de *« faire enlever les algues et la vase qui envahissent l'eau de la plage Nord à port Camargue, afin de retrouver un lieu de baignade sécurisant ».*

Pour FNE OCMED, ce type de raisonnement anti-nature n'est plus acceptable. Il est encore temps d'apprendre à vivre avec la nature et non plus contre elle. Cela implique une gestion qui respecte la vie et non qui cherche en permanence à l'éradiquer. Cet espace totalement artificialisé pourrait, sans nécessairement revenir à l'état initial, au moins réintégrer une plus grande part de nature, et c'est avant tout une question culturelle.

La zostère : une alliée, pas une ennemie

Ces plantes, qui ne sont pas des algues, ont de multiples fonctions écologiques : oxygénation de l'eau, stockage de carbone, stabilisation des fonds, réduction de la vitesse des courants (limitation de l'érosion côtière) et production de matière organique. Alors que les petits fonds côtiers d'Occitanie sont à plus de 94 % constitués par du sable nu, les herbiers sous-marins sont de véritables oasis de biodiversité qui constituent un habitat essentiel (nourriture, zone de frayère, de refuge) pour de nombreuses espèces de poissons (loup, daurade, rascasse...), mollusques et algues.

Dans l'étang de Thau, les efforts de réduction des pollutions ont permis le développement de ces plantes. Aujourd'hui elles sont reconnues localement comme témoins de la bonne santé du milieu, et non l'inverse. Alors que les derniers étés, extrêmement chauds, faisaient craindre des conséquences catastrophiques pour les écosystèmes et certaines activités humaines de l'étang (pêche et conchyliculture), la capacité importante de production d'oxygène de ces herbiers en bonne santé a permis de lutter contre les épisodes d'anoxie. Ainsi, depuis 10 ans, le Syndicat Mixte du Bassin de Thau s'attache à sensibiliser à la protection des herbiers de zostères sur les plages de l'étang.

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, un arrêté du 9 mai 1994 protège la zostère naine sur l'ensemble du territoire et dans ce but, en Camargue, un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a même été mis en place à la pointe de Beauduc en 2013.[1]

1 Plus généralement, un décret du 20 septembre 1989 du Code de l'Urbanisme (dispositions particulières au littoral) dispose que doivent être préservés les herbiers au sens large, et la Zostère naine est dans la liste des espèces en danger ou menacées de la Convention de Barcelone.

Se baigner ou laisser tranquilles les zostères : pourquoi choisir ?

Comme nous l'avions préconisé lors du dernier comité de pilotage instauré par l'ancien maire du Grau-du-Roi, nous nous opposons à la destruction de ces herbiers, d'autant que les raisons avancées sont essentiellement « esthétiques » ou fallacieuses (sanitaires, sécuritaires...). D'autres solutions de gestion pourraient être privilégiées, comme : la mise en place d'un ponton d'accès en période estivale, la sensibilisation à la richesse biologique des herbiers, et leur valorisation comme spot de découverte.

Pour Simon POPY, président de FNE OCMED :

« Il semblerait aujourd'hui curieux que des collectifs s'autorisent à arracher les plantes des dunes littorales pour pouvoir y déambuler en tout point et parce qu'ils trouvent que l'herbe, c'est moche. Pourquoi ne pourrait-on pas faire le même effort intellectuel pour les herbiers sous-marins ? Ces opérations d'arrachage au nom de la "propreté" sont surtout le fruit de l'ignorance et d'une vision aseptisée du monde que beaucoup de gens ne partagent pas. Il est plus que jamais nécessaire de développer la sensibilisation et l'information sur place. Le Grau-du-Roi pourrait s'inspirer d'autres villes où les zostères naines sont valorisées par des sentiers sous-marins. Et pour ceux que la nature révulse, il reste les piscines chlorées. »